



## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30.05.2022

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, LE TRENTE MAI, à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

**Étaient présents** : S. ALLEG – G. BARRA – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – A. CARRU MARTEL- J. DUBOIS- P. GINER– J.L. GIRAUD - J. HENSELE –

E. MENUT - N. PIGAGLIO - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - A. MAGNIN MELOT (pouvoir à R. MARTEL TRIGANCE) – S. LAINE (pouvoir à G. BARRA) - A. RASKIN (pouvoir à C. BOUGE) - J. RAYNAUD (pouvoir à M. BODY)

**Absents non excusés** : M. MARTEAU - N. PERRICHON

### VIREMENTS DE CRÉDITS DM n° 1 – BUDGET DE LA COMMUNE M14

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que certains virements de crédits sont nécessaires pour maintenir le budget de la commune en équilibre afin de permettre la prise en compte :

- **En fonctionnement** en dépenses et en recettes :

Une augmentation de crédits de 264 € au R- 002 « résultat de fonctionnement reporté » et une diminution de recettes au R-7067 « redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement ».

- **En investissement** en recettes et en dépenses :

Une augmentation de crédits de 3.800 € pour des dépenses D2152-87 de voirie et grosses réparations, opération 87 et une diminution des crédits au D020 « dépenses imprévues » à hauteur de 3.800 €.

*Vote : adopté à l'unanimité*

### ESPACE CULTURE / JEUNESSE – LOT 1 : GROS ŒUVRE – AVENANT 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement TZU et TPF ingénierie, le 24 septembre 2019. Les marchés de travaux ont été attribués le 15 novembre 2021 avec notamment le lot 1 : démolition, gros œuvre, terrassement, attribué à l'entreprise SAGI et un ordre de service n°1 au 8 décembre 2021.

Le montant du lot 1 s'élève à 529.732 € HT. Des travaux supplémentaires s'élèvent à 70.907,73 € HT, soit 13,38 % du montant du marché.

Réservation CVC mur en pierre	+ 10.193,00 € HT
Dévoisement de réseau EU- réservation intérieur	+ 792,00 € HT
Réservations / Scellement	- 3.000,00 € HT
Reprise de l'appui des poutres bois niveau RDC	- 2.000,00 € HT
Socles et plots sur matériau résilient	- 1.500,00 € HT
Seuils – portes et fenêtres	+ 4.889,77 € HT
Forme de pente	- 13.160,00 € HT



Travaux préparatoires	+ 10.400,00 € HT
Réfection des planchers	+ 64.292,96 € HT

Les travaux entrepris de réfection des planchers ne pouvaient pas être anticipés en amont lors de la rédaction du dossier de consultation des entreprises, le décaissement in situ a fait ressortir les travaux listés ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de valider l'avenant n°1.

Vote : adopté à l'unanimité

#### DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL REGIONAL PACA VOIE VERTE PIETONNE ET CYCLABLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la voie verte récemment réalisée est un itinéraire attractif et sécurisé, un linéaire important a d'ores et déjà été réalisé de 808 ml (tronçons 1 et 2).

Le 3<sup>ème</sup> tronçon sera réalisé dans la continuité de ce qui a été fait et mesurera 542 ml de long, l'estimatif des travaux à réaliser s'élève à 176.715 € HT.

Le cadre d'intervention de la Région Sud met bien en exergue le développement économique des territoires traversés par les Véloroutes et notamment « l'EuroVélo 8- La Méditerranée à Vélo ».

La Région Sud accompagne les porteurs de projet à hauteur de 50 % pour les sites propres avec un coût plafond de l'opération 400.000 €/km, soit un montant maximal de subvention de 200.000 €.

Plan de financement :

- Conseil Régional PACA (50 % du montant des travaux) : 88.357,50 € HT
- Commune de Tourrettes : 88.357,50 € HT

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la Région PACA à hauteur de 50 % du montant des travaux soit 88.357,50 € HT

Vote : adopté à l'unanimité

#### GIRATOIRE DE TIRE-BŒUF : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES TRAVAUX

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que le giratoire Tire-Bœuf est géographiquement sur 2 communes Tourrettes et Callian.

Compte tenu de l'état du giratoire, celui-ci implique un investissement des 2 communes pour son embellissement.

Les travaux à porter par la commune de Tourrettes s'élèvent à 8.000 € TTC, le coût total s'élève à environ 23.000 € TTC.

Que la commune avait prévu initialement un montant de 4.107,81 € TTC qu'il convient d'annuler et affecter 8.000 € TTC.

Vote : adopté à l'unanimité



### ACM – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SEILLANS

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la commune de Seillans a sollicité Tourrettes pour accueillir les enfants de la commune de Seillans, scolarisés en maternelle, à l'ACM de Tourrettes durant la période du 11 au 29 juillet 2022.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé à la commune de Seillans.

Vote : adopté à l'unanimité

### CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DE SEILLANS PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE DE TOURRETTES - 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Fayence a mis à la disposition la piscine municipale aux établissements scolaires.

Mais cette année, la commune de Tourrettes va solliciter la commune de Seillans.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention entre la commune de Seillans et la commune de Tourrettes pour fixer les conditions d'utilisation sur la période suivante et les tarifs ci-dessous proposés, pour la période de 2022 - 2023 :

- Durée de la convention de 2 années, de début juin à début juillet, avec possibilité d'utiliser la piscine de Seillans pour le passage des tests en septembre.
- Tarif par enfant : 1,60 €, avec gratuité pour les enseignants et les parents accompagnateurs.

Vote : adopté à l'unanimité

### EXTENSION DU PARKING DU BOUDOURA NOMINATION DU COMITE DE PILOTAGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la délibération n° 2022-01-24/004 du 24 janvier 2022 a validé le lancement de l'étude de faisabilité du réaménagement de parking du Boudoura.

Le marché à procédure adaptée a été lancé, les missions vont commencer prochainement, il convient donc de prévoir un comité de pilotage.

Les élus suivants se sont manifestés et ont souhaité participer :

- Bernard MONTAGNE
- Nathalie PIGAGLIO
- Jean-Marie BAGNIS
- Jean-Louis GIRAUD
- Mireille BODY

Vote : adopté à l'unanimité



## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de modifier le tableau des effectifs :

- Suite à la réussite au concours d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe d'un agent, il a été décidé de nommer
- Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe d'un agent il a été décidé de nommer
- Suite à la réorganisation du poste d'un agent à temps non complet, il a été décidé de le nommer à temps complet

Il en résulte :

Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 31 h 30

Suppression du poste d'adjoint technique à 35 h 00

Suppression du poste d'adjoint technique à 31 h 50

Création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Vote : adopté à l'unanimité

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.**

Le secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE